

## « Signalez un abus »

Si vous pensez que vos droits notamment de propriété intellectuelle font l'objet d'une violation, nous vous invitons à nous le signaler en nous indiquant le produit portant atteinte à vos droits et en remplissant la déclaration ci-dessous

Cette déclaration devra nous être adressée à :

### ÉLITE NUMÉRIQUE

Espace 22  
5 Rue de Rome  
Parc de Nanteuil  
93561 ROSNY/BOIS CDX

et accompagnée de tout document permettant de justifier l'atteinte à vos droits.

En fonction des éléments que vous nous aurez communiqués, nous serons susceptibles de vous recontacter pour obtenir plus de détails sur l'abus que vous nous avez signalé et les droits que vous revendiquez

A réception, nous pourrions le cas échéant prendre un certain nombre de mesures. Etant précisé que le seul fait de signaler un abus n'entraînera pas automatiquement le retrait du produits mis en cause de la boutique Elite Numérique

\*\*\*\*\*

### DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ [Nom, prénom], né(e) le \_\_\_\_\_ [date de naissance] à \_\_\_\_\_ [lieu de naissance], de nationalité \_\_\_\_\_ ayant pour profession \_\_\_\_\_ certifie sur l'honneur être titulaire de droits de \_\_\_\_\_ [description des droits] sur le produit \_\_\_\_\_ [description et référence produit]

Description détaillée de l'atteinte à vos droits et lien pointant vers le produit portant atteinte à vos droits :

---

---

---

---

---

**Je certifie que les informations communiquées dans la présente déclaration sont exacte et reconnais que tout fausse déclaration peut m'exposer à des poursuites pénales, conformément aux articles L441-1 et L441-7 du Code pénal.**

Conformément à la loi N° 78.17 du 6 janvier 1978 la collecte des données vous concernant est nécessaire à la bonne gestion de l'opération de rappel. Ces données ne sont destinées qu'à nos services internes. Dans ce cadre vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification sur les données collectées vous concernant.

Fait à \_\_\_\_\_ [lieu], le \_\_\_\_\_ [date]

Signature

#### **Article L441-1 du Code pénal**

Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.

#### **Article L441-7 du Code pénal (extrait)**

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.